Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026075B-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Date de Convocation : 01/09/2026

Mise en ligne le 09/09/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 07 septembre à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, Mme FERRÉ, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BONNIER, M. BOTTIER, Mme BOUCHET, M. BRÉAL, M. CARRÉ, Mme CORGNE LAVIGNE, Mme GARNIER, Mme GAUTIER, Mme KIRIOLET, M. LANOË, M. LECELLIER, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, M. SANDOZ, M. SOLLIER, Mme SOURDRILLE, Mme VILFEU

EXCUSÉ : M. DELENCLOS

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : M. Denis LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-75 – Finances publiques – Fixation de la redevance pour l'occupation et la mise à disposition du Parc Expo à la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB) pour l'organisation du salon « La Terre est Notre Métier »

Monsieur le Maire, présente le rapport suivant :

Rapport :

La Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB) fédère les groupements d'agriculteurs biologiques présents dans les quatre départements bretons. Elle œuvre au développement de l'agriculture biologique sur le territoire et représente les agriculteurs biologiques auprès des pouvoirs publics et des institutions, notamment l'État, la Région Bretagne, l'Agence de l'eau et l'ADEME.

Le salon « La Terre est Notre Métier », événement du réseau FNAB organisé par le réseau des agriculteurs biologiques de Bretagne, se déroulera les 23 et 24 septembre 2026 au Parc Expo de Retiers.

Cet événement professionnel constitue un temps fort pour la filière de l'agriculture biologique et contribue à la promotion des pratiques agricoles durables ainsi qu'aux échanges entre professionnels du secteur. Organisé à Retiers, il participe également au rayonnement du territoire et à l'attractivité du Parc Expo.

Afin de permettre l'organisation de cette manifestation dans de bonnes conditions, la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne souhaite disposer du Parc Expo de Retiers pour les opérations de montage et d'installation préalables au salon, pour la tenue de la manifestation les 23 et 24 septembre 2026, ainsi que pour les opérations de démontage, de rangement et de remise en état des locaux à l'issue de celle-ci.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260907-D2026075B-DE

Par délibération n° 2026-33 du 20 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, le Conseil municipal a notamment délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ». Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire est compétent pour décider de la conclusion de la convention portant mise à disposition et occupation du Parc Expo, sous réserve du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables. Cette convention précisera les conditions d'occupation et d'utilisation du Parc Expo ainsi que les engagements respectifs de la Commune, de la FRAB et de Retiers Festivités.

Il est proposé de fixer à 4 000 € (quatre mille euros) le montant de la redevance due par la FRAB au titre de l'occupation et de l'utilisation du Parc Expo dans le cadre du salon « La Terre est Notre Métier » les 23 et 24 septembre 2026.

Cette redevance couvrira les périodes nécessaires aux opérations de montage et d'installation, à la tenue du salon les 23 et 24 septembre 2026, ainsi qu'aux opérations de démontage, de rangement et de remise en état du site.

Ceci exposé,

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité DÉCIDE :

De fixer à 4 000 € (quatre mille euros) le montant de la redevance due par la Fédération Régionale des Agrobiologistes de Bretagne (FRAB) au titre de l'occupation et de l'utilisation du Parc Expo de Retiers dans le cadre de l'organisation du salon « La Terre est Notre Métier » , qui se déroulera les 23 et 24 septembre 2026, ainsi que pour les opérations de montage, d'installation, de démontage, de rangement et de remise en état nécessaires à la manifestation

De rendre acte que, conformément à la délibération n° 2026-33 du 20 mars 2026 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal, Monsieur le Maire dispose d'une délégation lui permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et qu'il lui appartient, dans ce cadre, de décider de la conclusion et de signer la convention de partenariat et d'occupation du Parc Expo avec la FRAB et Retiers Festivités

D'autoriser, en tant que de besoin, Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

P.J. en annexe : Convention de partenariat et d'occupation du Parc Expo dans le cadre du Salon « La Terre est Notre Métier »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance
Denis LE VERGER